



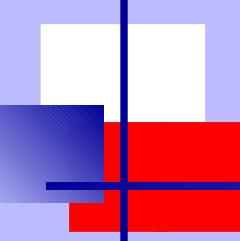
Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquentes (GIDAF)



S3PI du Hainaut – 16 décembre 2015

Julien DEVROUTE
DREAL Nord-Pas-de-Calais
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

GIDAF : *Un outil commun à l'ensemble des agences de l'Eau et des DREAL*



Objectif : mise en place d'un outil commun AGENCE/DREAL de télétransmission des données d'autosurveillance industrielle (portail de collecte et non de bancarisation).

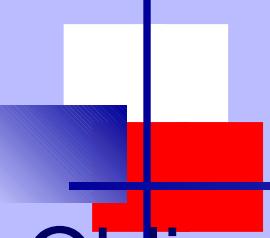
Pour l'industriel : éviter la multiplication des transmissions des mêmes données à plusieurs instances, mettre à disposition des tableaux de bord pour le suivi de ces données (moyennes, graphiques, ...),

Pour l'inspection des installations classées : vérifier rapidement le respect des dispositions réglementaires (VLE grâce à des contrôles automatiques, fréquence de transmission grâce à des relances automatiques...) et améliorer l'analyse et le suivi de ces données.

Pour les agences : faciliter l'édition des redevances et primes pour épuration

Pour l'inspection des installations classées et les agences : réaliser des analyses ciblées (par secteur, par paramètre, par cours d'eau...)

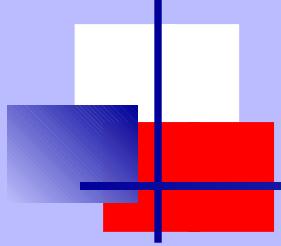
GIDAF



Obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2015
(AM du 28/04/14 – paru au JO du 14/05/14)

« Sauf impossibilité technique, les résultats de la surveillance des émissions réalisée conformément aux prescriptions édictées par les arrêtés pris en application des articles L. 512-3, L. 512-5, L. 512-7 et L. 512-10 du code de l'environnement sont transmis par voie électronique sur le site de télédéclaration du ministère en charge des installations classées prévu à cet effet.

La télédéclaration est effectuée dans les délais prescrits dans lesdits arrêtés dès lors que lesdites prescriptions imposent une transmission de ces résultats à l'inspection des installations classées ou au préfet »



GIDAF

Transmission via GIDAF des résultats d'autosurveillance prescrits par arrêté préfectoral :

- rejets aqueux, TAR – opérationnel
- suivi piézométrique – prochainement opérationnel (mise à jour des cadres par l'IIC en cours – 1^{er} semestre 2016)
- rejets atmosphériques – en cours de développement (objectif fin 2016)

1^{ère} connexion à GIDAF

Deux Types d'identifiants :

- * **Industriel** : accès exploitant, toutes opérations possibles
- * **Prestataire** : accès uniquement à la saisie et à l'enregistrement des données. Impossible de transmettre une déclaration avec ce profil.

Noms d'utilisateur et mot de passe

- 1 Communiqués une première fois par mail ou par courrier par l'IIC
- 1 En cas de perte s'adresser à son inspecteur DREAL ou à l'adresse générique *gidaf.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr*

1ère connexion

Etats Première connexion : renseignements obligatoires

Lors de la première connexion (profil INDUSTREL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour permettre la saisie des déclarations.

Numéro SIRET :

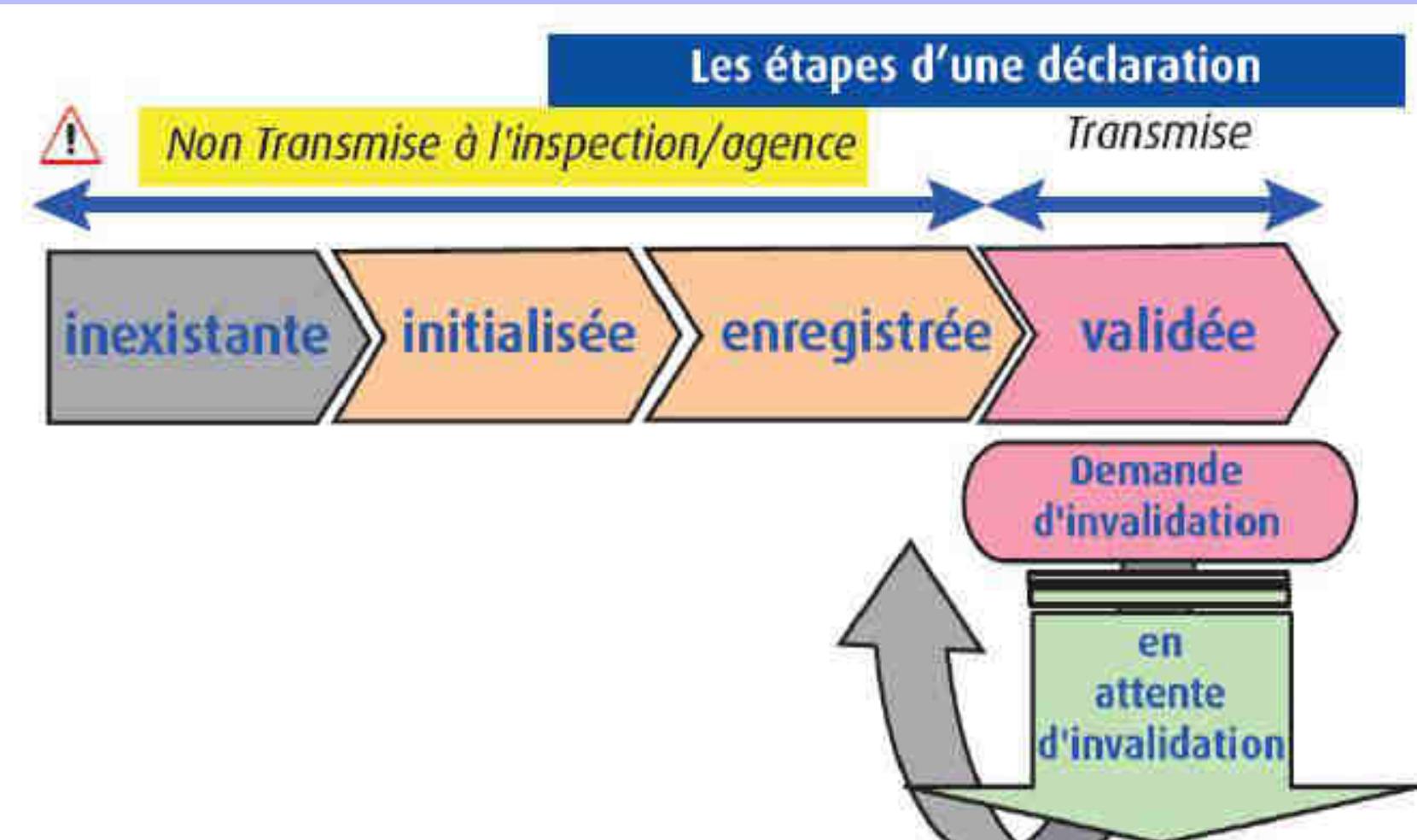
Code NAF :

Adresse mél du référent :

(*) La saisie de cette donnée est obligatoire

Enregistrer **Réinitialiser** **Abandonner**

Saisie et transmission résultats





GIDAF

[ACCUEIL](#) [ÉTABLISSEMENTS](#) [DÉCLARATIONS](#) [RESTITUTIONS](#) ?

Initialiser une déclaration

Etablissement

Numéro GIDIC :

Numéro agence :

[Rechercher](#)

Déclaration

Raison sociale :

Nom usuel :

Commune :

Catégorie :

Autosurveillance eaux superficielles

Autosurveillance eaux superficielles

Contrôle externe de recalage

Autosurveillance RSDE

Autosurveillance eaux souterraines

Mois de déclaration :

Année de déclaration :

[Déclarer en ligne](#)[Déclarer sous Excel](#)[Déclarer EDILABO](#)

Déclaration GIDAF sous format Excel



- Enregistrer le fichier sur votre poste **sans changer le nom**
- Une fois le fichier renseigné et enregistré : Procédure d'import de fichier : charger le fichier dans GIDAF :
 - a. menu DECLARATIONS > IMPORTER
 - b. au niveau de l'item « *Déclaration au format xls* », cliquer sur **Sélectionner** et parcourir le disque pour définir le fichier en question
 - c. cliquer sur **Télécharger** pour charger le fichier dans GIDAF
 - d. cliquer sur IMPORTER pour finaliser l'import – les données sont alors transférées sur le tableau en ligne et peuvent y être modifiées
 - e. enregistrer la déclaration (cliquer sur ENREGISTRER)
 - f. lever les éventuelles incohérences apparues
 - f. cliquer sur « Transmettre à l'inspection »

Demande d'Invalidation d'une déclaration

Général rejet industriel après traitement

Pièce jointe

Pièce jointe actuelle : Aucune

Pièce jointe à télécharger :

Nombre de jours de production : 31

Nombre de jours de rejet : 31

Commentaires

Motif de la non conformité (valeurs limites et/ou fréquences analyses) :

Nature de la non conformité (valeurs limites et/ou fréquences analyses) :

Mesure d'anticipation :

Les non-conformités en fréquence sont justifiées dans les commentaires journaliers, les débats en VLE dans le commentaire général.



A savoir sur les déclarations GIDAF

- La règle nationale retenue pour l'utilisation de GIDAF est que **l'ensemble des IC réalisant au moins 1 mesure/an de leurs rejets sont concernées par GIDAF** (eaux pluviales y compris)
- Suppression de la transmission papier à terme.
- Outil peu complexe mais avec
 - quelques subtilités **pour les exploitants** :
 - Favoriser l'utilisation de Mozilla + Firefox
 - Toujours mettre un **commentaire** en cas de dépassement de valeur limite (case rouge ou orange), ou de non-respect de la fréquence d'analyse

Paramètre	Temp. eau	(1505) MES		(1314) DCG		(1318) IJU		(1350) P total		(1591) NGL			
		Fréquence journalière	Journalière	Unité	mg/L	kg	mg(O2)/L	kg	mg(N)/L	kg	mg(P)/L	kg	mg(I)/L
Jours	Valeur	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique
jeudi 01	5.06000	10.00000	0.91580	39.30000	3.59831	3.86200	0.35380	10.80000	0.98885	5.50000	0.5		
vendredi 02	8.18000	12.80000	12.98470	31.70000	32.15743	9.22000	9.35304	17.20000	17.44820	10.80000	10.8		
samedi 03	8.74000	26.80000	94.71013	27.40000	96.83050	16.24600	57.41271	12.70000	44.88129	19.50000	68.8		
dimanche 04	2.18000	13.40000	53.72408	44.30000	177.81022	22.89000	80.97011	8.25000	33.07640	23.70000	95.0		
undi 05	4.43000	22.20000	80.17574	41.90000	151.32269	19.97200	72.12928	4.92000	17.76668	20.30000	73.3		
mardi 06	5.83000	21.40000	84.48720	70.80000	279.51840	33.00000	130.28400	7.07000	27.91238	33.39000	131.		
mercredi 07	5.92000	18.00000	70.53984	60.80000	238.26790	48.65700	180.68094	7.43000	29.11728	49.00000	182		
jeudi 08	7.41000	28.80000	102.10344	68.60000	281.35434	53.89700	204.57644	10.00000	38.09830	54.20000	208		
vendredi 09	7.41000	197.20000	834.15600	186.00000	786.78000	58.32300	248.70829	17.80000	75.29400	58.90000	248		
samedi 10	7.78000	65.80000	222.17802	119.00000	403.03834	53.80000	162.55175	13.10000	44.39787	54.60000	184		
dimanche 11	7.50000	41.00000	125.10658	90.30000	275.53961	51.52400	157.21930	7.56000	23.12948	52.20000	159.		
undi 12	2.08000	76.00000	314.37780	174.00000	719.75870	45.88100	188.98174	11.70000	48.39744	48.80000	192		
mardi 13	8.75000	93.80000	329.35594	146.00000	513.71388	20.08600	102.34665	8.21000	28.88602	30.00000	105.		
mercredi 14	7.73000	21.40000	68.47872	73.70000	235.83558	21.99100	70.38988	4.35000	13.91974	22.60000	72.		
jeudi 15	7.57000	33.00000	125.48976	80.00000	304.21760	21.41700	81.44285	3.86000	14.67850	21.90000	83.		
zendredi 16	8.26000	30.00000	95.08790	85.30000	270.30973	21.96000	69.58970	4.19000	13.27782	22.50000	71.		
samedi 17	8.59000	35.80000	132.34851	74.00000	273.58542	31.27000	115.59887	8.04000	29.72251	31.80000	117		
dimanche 18	8.85000	298.40400	1114.25763	667.00000	2582.60098	49.34000	185.48570	10.80000	40.60303	49.80000	187		
undi 19	8.86000	282.40000	1047.20168	837.00000	2542.17762	55.49000	221.45282	15.80000	62.25742	58.00000	221		
mardi 20	8.81000	46.00000	181.19136	102.00000	357.42432	50.85300	178.54748	12.50000	43.80200	51.50000	180		
mercredi 21	8.90000	38.20000	130.90483	61.20000	231.38038	55.34400	200.13221	12.90000	45.84833	55.90000	202		
jeudi 22	9.42000	33.80000	124.63682	71.00000	261.81108	61.68000	227.44377	14.50000	53.46846	62.30000	229		
vendredi 23	9.45000	37.80000	145.53268	122.00000	472.20710	50.52400	195.55587	9.36000	35.22835	51.19800	187		
samedi 24	9.00000	37.40000	140.55882	117.00000	497.71642	49.58900	186.36838	5.20000	19.54295	50.20000	188		
dimanche 25	9.48000	40.20000	155.73721	115.00000	445.51890	52.01800	201.52085	2.91000	11.27351	52.80000	204		
undi 26	9.61000	83.00000	342.36089	172.00000	709.47076	97.86500	155.36172	16.80000	89.29714	98.40000	158		
mardi 27	8.00000	42.40000	188.12447	92.90000	383.98499	22.09200	88.55712	2.27000	8.89393	23.20000	90.		
mercredi 28	8.97000	21.20000	85.23163	17.00000	88.34612	4.43300	17.82226	1.28000	5.14606	5.24000	21.0		
jeudi 29	7.07000	20.00000	65.82140	85.50000	281.38648	6.72700	22.13903	2.84000	9.34684	7.26000	23.		
vendredi 30	8.80000	18.80000	88.09911	77.00000	270.72507	9.54500	33.55938	2.95000	10.37193	10.10000	35.		
samedi 31	7.21000	14.60000	47.46708	49.90000	162.23338	16.39900	53.15194	1.82000	5.81713	17.10000	55.		
Valeur Totale			8539.39350		14202.55554		3935.82045			923.76479			
Valeur Minimum	5.06000	10.00000	0.91580	17.00000	3.59831	3.86200	0.35380	1.28000	0.68885	5.24000	0.5		
Valeur Moyenne	8.69710	55.96774	210.94818	123.21290	458.14695	34.33210	126.86195	8.87516	29.79888	35.10645	129		
Valeur Maximum	8.61000	286.40000	1114.32766	687.00000	2582.60398	61.68000	246.70629	17.80000	75.29400	62.30000	249		
Activité saisonnière	Non	Non		Non		Non		Non		Non			
Valeur Limite Minimum													
Valeur Limite Moyenne													
Valeur Limite Maximum	0.00000	100.00000	440.00000	150.00000	860.00000			10.00000	40.00000	30.00000	160		

Incôhérences

- Case « *Incôhérences* » (problèmes sur la déclaration automatiquement détectés par l'application)

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [11-ETAB ESSAI / 11-ETAB ESSAI](#)
- Adresse :
- Commune : [59147-GONDECOURT](#)
- Code Inspection / Numéro Agence : [0070.06452](#)

Incôhérences

- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (MES) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (DCO) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (pHe) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (P total) est incomplet, la fréquence d'analyse hebdomadaire n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (NGL) est incomplet, la fréquence d'analyse hebdomadaire n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (MES) n'est pas conforme, la valeur moyenne ne respecte pas la valeur limite.
- Général : Le motif de la non conformité doit être complété, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : La nature de la non conformité doit être complétée, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : La mesure d'anticipation doit être complétée, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : Le motif de la non conformité doit être complété, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.
- Général : La nature de la non conformité doit être complétée, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.
- Général : La mesure d'anticipation doit être complétée, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance eaux superficielles

Général	eaux industrielles - eaux usées								
Paramètre	(1552) Vol.Moy.J.	(1306) MES		(1314) DCO		(6488) pH	(1313) BBOS		
Fréquence	Journalière	Journalière		Journalière		Journalière	Hebdomadaire		
Unité	m3/j	mg/L	kg	mg(O2)/L	kg	unité pH	mg(O2)/L	kg	
Jours	Valeur	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Valeur	Concentration	Flux massique	
dimanche 01	42								
lundi 02	42								
mardi 03	42								
mercredi 04	42	254	10.66000			42	1.76400		

A savoir sur les déclarations GIDAF

- En cas d'impossibilité de déclaration ne pas hésiter à supprimer la déclaration et à l'initialiser à nouveau.
- Guide de l'utilisateur en ligne
- En cas de problème (cadre de travail erroné, incohérence non comprise...), s'adresser à : inspecteur référent et boîte mail générale GIDAF
(*gidaf.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr*)
- Données non publiées sur Internet

Règles de saisie

1 Cas résultat d'analyse < Limite de Quantification (LQ)

→ renseigner LQ/2

Ex. : Indice Hydrocarbures < 0,05 mg/l ; la valeur 0,025 doit être saisie et la mention [Concentration < LQ] doit être indiquée en commentaire

1 Cas résultat < Limite de Détection (LD)

→ la valeur zéro doit être saisie pour la concentration et une mention indiquant que le résultat est < LD doit être indiqué en commentaire

1 En cas d'absence de rejet : indiquer 0 pour le débit

Mais ne pas saisir zéro pour les concentrations, mais laisser la case vide + ajouter un commentaire « pas de rejet »

GIDAF prend en compte le nombre de jours déclarés.

GIDAF ne fait pas la distinction entre jour ouvré et jour fermé.

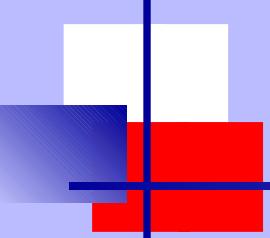
GIDAF – module eaux superficielles – gestion des courriels

Les courriels sont adressés comme suit :

- * **À l'exploitant** lors de la **validation d'une déclaration** « d'autosurveillance » ou « Surveillance RSDE »
- * **À l'inspection**, avec copie à l'exploitant lors de la « **demande d'invalidation** » d'une déclaration
- * **À l'exploitant**, avec copie à l'inspection, lors de la **validation d'un contrôle externe** par un laboratoire
- * L'application GIDAF effectue un traitement automatique en début de chaque mois.
- * **Les établissements sont relancés pour non transmission des analyses** à échéance + 5 jours.

*Exemple: un paramètre à **transmission mensuelle** sera relancé au début du mois de mars pour les résultats du mois de janvier*

 La transmission se fait à l'aide d'un **unique mail** contenant l'ensemble des paramètres dont la fréquence n'est pas respectée.)



GIDAF - RSDE

- *Rappel* : RSDE surveillance initiale : résultats à saisir sur le site dédié de l'INERIS
- RSDE surveillance pérenne : résultats à saisir sur GIDAF
Après signature de l'APC : mise à jour par l'inspection des IC du Cadre de surveillance GIDAF pour permettre la saisie de la surveillance pérenne
- Exploitant : Choisir la catégorie « autosurveillance RSDE »
- Représentativité → nécessité de la mesure des MES et de la DCO lors de la campagne et saisie des résultats de ces paramètres.
- Fonctionnement identique à l'autosurveillance classique mais sans valeur limite.

Initialiser une déclaration



https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/Gidaf/faces/Declaration/Initialiser.xhtml



GIDAf

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Initialiser une déclaration

Etablissement

Numéro GIDIC :

0070 03658

Numéro agence :

Rechercher

Déclaration

Raison sociale :

Nom usuel :

Commune :

Catégorie :

Autosurveillance eaux superficielles

Autosurveillance eaux superficielles

Contrôle externe de recyclage

Mois de déclaration :

Année de déclaration :

Autosurveillance RSDE

Autosurveillance eaux souterraines

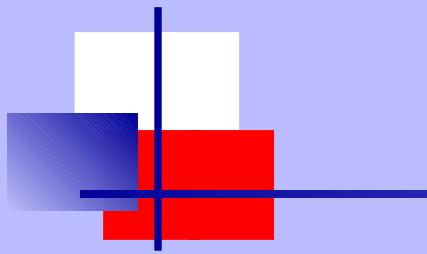
Déclarer en ligne

Déclarer sous Excel

Déclarer EDILAGEO

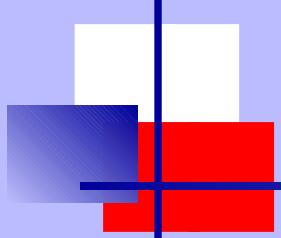
Module Eaux souterraines

- Cadre de surveillance à mettre à jour par l'IIC. A priori opérationnel pour l'ensemble des établissement concernés au 1er semestre 2016 (attente possibilité déclaration sous format Excel). Un courrier ou courriel d'information sera envoyé aux établissements concernés.
- Les données à saisir = données de surveillance des eaux souterraines demandées par arrêté préfectoral au niveau de chacun des piézomètres :
 - la valeur mesurée pour chaque point de prélèvement du réseau et chaque paramètre à mesurer
 - des commentaires sur les résultats
 - fréquence des mesures précisée dans l'arrêté (en général à minima 2 fois par an, en période de hautes eaux et de basses eaux).



Module Légionnelles





Module légionnelles

- Ensemble des cadres « Prévention légionnelles » créé
- Les identifiants et mots de passe ont été transmis aux exploitants nouvellement concernés
- Présentation de l'outil aux exploitants le 24 novembre 2014

Déclarer en ligne

- Pour les installations soumises à enregistrement : 1 analyse mensuelle par circuit
- Pour les installations soumises à déclaration : 1 analyse bimestrielle par circuit



Déclarer en ligne



GIDAF

11-ETAB ESSAI (PRD-INDUSTRIEL) | ARTOIS-PICARDIE (01) | NORD-PAS-DE-CALAIS (31) | L1 (L1) |

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DECLARATIONS RESTITUTIONS ?

RECHERCHER INITIALISER IMPORTER

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **11-ETAB ESSAI**.
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.
Vous êtes rattaché(e) au bassin 01 : **ARTOIS-PICARDIE**.
Vous êtes rattaché(e) à la région 31 : **NORD-PAS-DE-CALAIS**.
Vous êtes rattaché(e) au service : **L1**.

Déclarations non transmises

Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
------------------------	------------------	------------------

[Afficher Tableau](#)

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
--	------------------	------------------

[Afficher Tableau](#)

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Déclarer en ligne

GIDAF

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Accueil > Initialiser une déclaration

Déclaration

Raison sociale : 11-ETAB ESSAI

Nom usuel : 11-ETAB ESSAI

Commune : 59147-GONDECOURT

Catégorie : Autosurveillance légionnelles

Mois de déclaration : Mars

Année de déclaration : 2015

Déclarer en ligne | Déclarer plus Excel | Déclarer EDILABO

1
2
3
4



Déclarer en ligne

 **GIDAF** 11-ETAB ESSAI (PR)

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DECLARATIONS RESTITUTIONS ?

Accueil > Initialiser une déclaration > Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance Légionnelle > Initialiser une déclaration > Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance Légionnelle

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [11-ETAB ESSAI / 11-ETAB ESSAI](#)
- Adresse :
- Commune : 59147-GONDECOURT
- Code Inspection / Numéro Agence :0070.06452 /

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionnelle

Général **TAR 1**

Complément d'informations de la déclaration

Commentaire :

Pièce jointe actuelle :

Pièce jointe à télécharger :

 REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CAL

Déclarer en ligne

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionnelle

Général **Points de surveillance** 

Points de surveillance

Liste des points de surveillance : Bâtiment A - Tour 2 

Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
décembre 2014			déclaration non transmise		
janvier 2015			déclaration non transmise		

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Norme utilisée : *  Veuillez choisir une norme

Résultat : * 

Commentaire : 

Enregistrer **Transmettre à l'inspection** **Annuler** **Supprimer**

Déclarer en ligne

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général TAR 1

Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
décembre 2014			déclaration non transmise		
janvier 2015	16 février 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	21 janvier 2015	Validé	06 février 2015	< 10 ³	
février 2015	29 janvier 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	04 février 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	06 février 2015	Validé	09 février 2015	4700	

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : * 03/03/2015 5

Date d'analyse : * 05/03/2015 6

Norme utilisée : * Qualité de l'eau - Recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila - Méthode par ensevelissement direct et après concan. 7

Résultat : * < 10³ 8

Commentaire : 9

10

11

Informations complémentaires

- Possibilité de créer plusieurs déclarations sur un même mois pour un même circuit (flore interférente ou dépassement).

- Si un circuit ne fonctionne que saisonnièrement :
 - nécessité d'initialiser une déclaration
 - Ne pas enregistrer de résultat
 - Renseigner le champ « commentaire » du type « pas en fonctionnement».





GIDAF

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

GESTION
INFORMATISÉE
DES DONNÉES
D'AUTOSURVEILLANCE
FRÉQUENTE (V5.3.4)

Rechercher

OK



ACTUALITÉS MANUEL UTILISATEUR FAQ SUPPORT GLOSSAIRE LIENS UTILES

Se connecter à GIDAF

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Problème de connexion ?](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

À propos de GIDAF

La réglementation relative aux installations classées soumet certains exploitants à une autosurveillance des émissions au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement. Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Les résultats de cette autosurveillance doivent être transmis régulièrement à l'Inspection des installations classées pour qu'elle exerce son action régaliennne. Parallèlement, certains exploitants doivent également transmettre ces résultats à l'Agence de l'eau dont ils dépendent, pour le calcul de la redevance.

L'application GIDAF (pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) est un outil permettant à l'exploitant de déclarer en ligne et transmettre ses résultats d'analyses à l'Inspection des installations classées et aux Agences de l'eau.

Dernières actualités

08/12/2015

Support – prise en charge des demandes durant les fêtes de fin d'années

20/11/2015

Rejets raccordés, comment communiquer mes données de surveillance au gestionnaire de la STEU ?

17/08/2015

Déclaration Légionellose, comment exprimer le résultat en cas de flore interférente ?

09/07/2015

Mise en ligne de la version 5.3.1

[Toutes les actualités](#)

aline.simon@developpement-durable.gouv.fr

julien.devroute@developpement-durable.gouv.fr